



Depuis 2014, nous sommes mobilisés unitairement pour l'augmentation de nos pensions de retraite. Celles-ci sont en effet bloquées. La perte de pouvoir d'achat est pour beaucoup dramatique. Et en plus, en pratiquement 5 ans, 10 millions de retraité.es se sont vus ou se verront spécifiquement imposer des impôts ou des suppléments d'impôts dont la charge nette ne pèse que sur eux .

Aujourd'hui, le président de la République envisage une augmentation générale de 1,70 point du taux de CSG. C'est plus de 20 milliards qui sont ainsi prélevés sur le pouvoir d'achat des retraité.es et ce à partir de 1200 € de revenus mensuels.

Tout comme il est inacceptable que certains retraité.es touchent moins que le SMIC, quelle honte de considérer celles et ceux qui touchent des pensions supérieures à 1200 € comme des retraité.es suffisamment aisés alors que les pensions sont gelées depuis quatre ans et qu'ils/elles ont perdu environ 20 % de leur pouvoir d'achat. « **M. MACRON vient d'inventer les retraité.es riches à 1 200 €.** »

Par exemple pour des retraité.es touchant :

- 1500 € mensuel, ils/elles devront payer 306 € de CSG en plus par an
- 1700 € mensuel, ils/elles devront payer 346 € de CSG en plus par an
- 2000 € mensuel, ils/elles devront payer 408 € de CSG en plus par an

Arrêtons d'opposer les jeunes aux vieux, les privé.es d'emplois aux salarié.es. En augmentant la CSG pour les retraité.es, le président de la République propose de réduire les cotisations sociales des salarié.es. L'opération devrait rapporter 22 milliards d'euros de CSG, coûter 17 milliards de cotisations, soit un solde net de 5 milliards prélevés sur les salarié.es et les retraité.es.

Mais en même temps cette baisse des cotisations sociales marque un coup important contre le régime solidaire de la Sécurité sociale créée au lendemain de la guerre. Si le gouvernement voulait réellement augmenter le pouvoir d'achat des salarié.es, il pourrait tout simplement décider d'augmenter le SMIC et organiser des négociations salariales dans les branches.

L'exonération de la taxe d'habitation

Le Premier ministre a tenu à rassurer les retraité.es. Ces hausses d'impôts seront compensées par la « baisse, voire la suppression de la taxe habitation ». Nous savons bien que ces exonérations vont se retourner contre les bénéficiaires. « Le manque à gagner pour les communes serait compensé par une augmentation de la dotation de l'État ». On peut nourrir quelques inquiétudes car l'on sait bien que sous prétexte de difficultés financières l'État ne paie pas ce qu'il doit.

Les exonérations de cotisations sociales représentent 25 milliards d'euros en 2010 ; l'ensemble des diverses exonérations ou « aides » au patronat représentent plus de 220 milliards sans contrepartie. Les grandes entreprises du CAC40 ont réalisé 79 milliards de bénéfices en 2015, 39 milliards ont été versés aux actionnaires. De l'argent, il y en a ! Beaucoup trop pour les actionnaires, pas assez pour l'économie du pays.

Abaisser les droits des salarié.es ne favorise pas la reprise de l'économie mais affecte au contraire la productivité et au bout du compte nuit à l'investissement et l'innovation. L'exonération des cotisations sociales ne permettra pas l'augmentation du pouvoir d'achat des salarié.es, retraité.es et privé.es d'emploi. Au contraire, une grande partie d'entre eux verrait ainsi s'amoinvrir leur couverture sociale (assurance maladie, retraite...) et devrait avoir recours à l'assurance privée.

Refusons cette politique de casse sans précédent, sur les retraites, le code du travail, les fondements de la Sécurité sociale. Cela suffit !

L'Union Fédérale des Retraité.es de la FERC CGT appelle à participer à toutes les actions organisées en territoire en juin et cet été et, en particulier, aux initiatives du 27 juin dont, pour la région parisienne, le rassemblement à proximité de l'Assemblée Nationale à 12h Esplanade des Invalides.

Qui sommes-nous ?

Au sein de la CGT, La Fédération Education Recherche et Culture (FERC CGT) regroupe les syndicats de l'Education nationale, de l'Enseignement et de la formation privés, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle, de la Recherche, des CFA, de l'Education populaire, de la Culture, du Sport, de l'Animation, des MFR, des CROUS...

L'Union Fédérale des Retraité.es (UFR) regroupe les sections syndicales retraitées des organisations fédérées (Unions Nationales, Syndicats Nationaux ou locaux). Elle est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative en leur direction.

Coordonnées :

263 rue de Paris - case 544
93515 Montreuil Cedex

01-55-82-76-10

ferc.ufr@ferc.cgt.fr

Dans ses champs de syndicalisation, tant pour la secteur public que pour le secteur privé, la FERC construit avec ses organisation fédérées des démarches revendicatives, des luttes indispensables pour reprendre l'offensive et faire avancer les revendications des salarié.es et retraité.es en matière de d'Éducation, de Recherche et de Culture. Il s'agit de mettre ces activités au service de l'émancipation de toutes et tous, de la transformation de la société et d'une véritable démocratie sociale. Cela nécessite le développement des services publics et d'un secteur associatif et d'Éducation populaire porteur réellement de valeurs de progrès.



Tract Macron retraité.es
juin 2017

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme/M.) Prénom :

Tel : Mel :

Adresse :

Code postal : Commune :

Secteur d'exercice :

Lieu d'exercice :

Retour à FERC CGT 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

